

**Concours d'affiches 2020-2021 contre les violences faites aux femmes dans l'académie de Créteil :** <http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/spip.php?article387>

**Violences faites aux femmes : le Gouvernement s'engage (dossier de presse) :**  
[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/09/dossier\\_d\\_e\\_presse\\_-\\_mesures\\_contre\\_violences\\_faites\\_aux\\_femmes\\_-\\_03.09.2021.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/09/dossier_d_e_presse_-_mesures_contre_violences_faites_aux_femmes_-_03.09.2021.pdf)

**Femmes victimes de violences conjugales : bilan 2020-2021 de l'Ordonnance de protection :**  
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/280594-victimes-de-violences-conjugales-bilan-de-lordonnance-de-protection>

**Eduscol – journées commémoratives (25 novembre et 8 mars) :**  
<http://eduscol.education.fr/cid66268/journee-internationale-de-lutte-contre-lesviolencesfaites-aux-femmes.html>

**Site de l'ONU sur les violences faites aux femmes :**  
<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/>

**Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :** <http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

**Rubrique dédiée sur le site du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :** <http://femmes.gouv.fr/category/lutte-violence/>

**Grenelle des violences conjugales :** <https://www.egalite-femmeshommes.gouv.fr/category/grenelle-des-violences-conjugales/>

**Rapports et données quantitatives du Ministère de l'intérieur sur les violences sexistes et sexuelles :** <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiquesousexuelles>

**Synthèse de la consultation « Stop aux violences faites aux femmes » organisée par la région Île-de-France :**  
<https://drive.google.com/file/d/1znXKT3J6lQiaern3iHOfkwr6m9YvqC1/view>

**Maison des femmes de Saint-Denis :** <https://www.lamaisondesfemmes.fr/>

**Prix Nobel de la paix 2018 :** <https://fr.unesco.org/news/prix-nobel-paix-2018-signal-fort-defense-droits-filles-femmesligne-priorites-unesco>

**Site de la mission académique Égalité filles-garçons de l'académie de Créteil :**  
<http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/>

Centre Hubertine Auclert : <https://www.centre-hubertineauclert.fr/>

Le violentomètre : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/outil-de-prevention-des-violences-leviolentometre>

Observatoire des violences faites aux femmes : <https://seinesaintdenis.fr/-Observatoire-des-violences-envers-les-femmes-.html>

Films primés au concours académique « Violences faites aux femmes : un film pour dire non ! » 2017-2018 : <http://www.ac-creteil.fr/cid125572/palmares-du-concours-academique-violences-faites-aux-femmes-un-film-pour-dire-non.html>

Site du HCEfh, pages dédiées aux violences de genre : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/>

### **Formation en ligne :**

**Programme STAND UP : Stop au harcèlement de rue**

[https://www.standupinternational.com/fr/fr/?&wiz\\_medium=cpc&wiz\\_source=google&wiz\\_campaign=oap\\_goo\\_g\\_ao\\_othr\\_gene\\_search\\_text\\_eg\\_fr\\_standup&gclid=Cj0KQCQjw18WKbHCUARIsAFiW7JxYzG sMNoCKmKb-sxuDso6kMfGNZvljtG-32p3ea7uZ630pAfzsRbMaAib1EALw\\_wcB&gclsrc=aw.ds](https://www.standupinternational.com/fr/fr/?&wiz_medium=cpc&wiz_source=google&wiz_campaign=oap_goo_g_ao_othr_gene_search_text_eg_fr_standup&gclid=Cj0KQCQjw18WKbHCUARIsAFiW7JxYzG sMNoCKmKb-sxuDso6kMfGNZvljtG-32p3ea7uZ630pAfzsRbMaAib1EALw_wcB&gclsrc=aw.ds)

### **Textes internationaux relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes**

[Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011](#)

Elle est le premier instrument européen créant un cadre juridique complet pour prévenir les violences à l'encontre des femmes, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences.

Elle définit et érige en infractions pénales différentes formes de violence contre les femmes (dont le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le harcèlement, les violences physiques et psychologiques et les violences sexuelles).

### **RECOMMANDATION REC (2002)5 DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE AUX ETATS MEMBRES SUR LA PROTECTION DES FEMMES CONTRE LA VIOLENCE ADOPTÉE LE 30 AVRIL 2002**

Cette recommandation est axée sur la prévention de la violence et la protection des victimes et couvre toutes les formes de violence fondées sur une discrimination sexuelle, y compris la violence au sein de la famille, dans les situations conflictuelles et post-conflictuelles et dans le cadre institutionnel.

#### **- RÉSOLUTION 54/134 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, ADOPTÉE LE 17 DÉCEMBRE 1999**

Proclame le 25 novembre « *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* ».

#### **- [Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993](#)**

Elle atteste d'une reconnaissance internationale du fait que les violences à l'égard des femmes constituent une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes.

- [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011](#)  
Elle est le premier instrument européen créant un cadre juridique complet pour prévenir les violences à l'encontre des femmes, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences.  
Elle définit et érige en infractions pénales différentes formes de violence contre les femmes (dont le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le harcèlement, les violences physiques et psychologiques et les violences sexuelles).
- **RECOMMANDATION REC (2002)5 DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE AUX ETATS MEMBRES SUR LA PROTECTION DES FEMMES CONTRE LA VIOLENCE ADOPTÉE LE 30 AVRIL 2002**  
Cette recommandation est axée sur la prévention de la violence et la protection des victimes et couvre toutes les formes de violence fondées sur une discrimination sexuelle, y compris la violence au sein de la famille, dans les situations conflictuelles et post-conflictuelles et dans le cadre institutionnel.
- **RÉSOLUTION 54/134 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, ADOPTÉE LE 17 DÉCEMBRE 1999**  
Proclame le 25 novembre « *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* ».
- [Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993](#)  
Elle atteste d'une reconnaissance internationale du fait que les violences à l'égard des femmes constituent une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes.
- **CONVENTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDEF/CEDAW), ADOPTÉE LE 18 DÉCEMBRE 1979, RATIFIÉE LE 14 DÉCEMBRE 1983 PAR LA FRANCE**  
La recommandation générale N°19 adoptée lors de la 11<sup>ème</sup> session en 1992 précise « *La violence fondée sur le sexe est une forme de discrimination qui empêche sérieusement les femmes de jouir des droits et libertés au même titre que les hommes* » et « *recommande aux États d'inclure dans leurs rapports des renseignements sur la violence et sur les mesures adoptées pour l'éliminer* » en précisant les modalités pour le faire.

## Video

<https://www.vie-publique.fr/video/277382-video-la-lutte-contre-les-violences-faites-auxfemmes>

<https://www.youtube.com/watch?v=ywIVKsV3irU> Le dessin, petite fille qui décrit sa famille

